



Département de la Seine Maritime
 Arrondissement du Havre
 Canton d'Octeville sur Mer
 Commune de
 CUVERVILLE-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, à 20 heures 0 minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de CUVERVILLE.

Etaient présents : Mme et MM. Gwendoline FIQUET, Camille GOUJARD, Christophe HÉBERT, Valérie HEROUARD, David LAURENT, Sylvain LEMESLE, Coralie LO BASSO, Nicolas MICHEL, Fannely PERRON, Olivier QUIBEUF, Baptiste REY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas MICHEL.

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : 11
- Présents : 11
- Votants : 11

DATE DE CONVOCATION : 16.03.2026

DATE D’AFFICHAGE : 16.03.2026

DELIB 206.26.03 : ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Il est proposé au conseil municipal de désigner M. Sylvain LEMESLE et Mme Fannely PERRON comme assesseur pour ce scrutin.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste est jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Résultats de l'unique tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	11
f. Majorité absolue	6

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur LEMESLE Sylvain	11	Onze

La liste de Monsieur LEMESLE Sylvain a obtenu 11 voix.

Ont été proclamées adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Sylvain LEMESLE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, défini ci-dessous :

1. Monsieur Sylvain LEMESLE
2. Madame Valérie HEROUARD
3. Monsieur Nicolas MICHEL

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
 A CUVERVILLE-EN-CAUX, le 23 mars 2026.

David LAURENT
 Maire de CUVERVILLE-EN-CAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602069-20260320-Delib2062603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Publication : 23/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'état.